

MATÉRIEL SCOLAIRE – CLASSES FRANÇAISES - CE2

En France, les enfants ne portent pas d'uniforme dans les écoles publiques. Ils doivent être vêtus de façon décente et pratique. **Pour éviter les pertes, les vêtements et les fournitures doivent être marqués au nom de l'enfant.** Les objets ou jeux inutiles à l'école sont **interdits** (Montre connectée, PSP, DS, lecteur MP3, cartes Pokemon, ballons et balles...)

Il est déconseillé de confier aux enfants des vêtements ou des fournitures de trop grand prix qu'ils pourraient endommager ou perdre.

Vous pouvez choisir à votre guise le matériel scolaire demandé (aucune marque particulière). Il est cependant souhaitable de privilégier la qualité au gadget ou à l'effet de mode.

Veillez à ce que les cartables puissent recevoir les cahiers de format 24cm x 32 cm et **pensez à renouveler en cours d'année le matériel** individuel usagé, égaré ou perdu.

Les manuels et les cahiers sont fournis par l'école. Ils devront être couverts et maintenus en bon état. Des livres peuvent être empruntés à la BCD ; l'élève en est responsable et doit les rendre en parfait état.

Une autre liste sera proposée par les sections concernant le matériel utilisé durant les cours de langue.

Entrée au CE2

- 2 trousse
- Dans un sac en tissu marqué au nom de l'enfant :
 - 6 crayons à papier, 4 gommes, 4 stylos bleus **effaçables**), 4 noirs, 4 verts et 4 rouges , 10 **bâtons de colle**, une paire de ciseaux, un double-décimètre, un taille-crayons, une équerre, un compas très simple.
 - 1 pochette de 4 surligneurs de couleurs différentes
 - 1 boîte de crayons de couleurs + 1 pochette de feutres
 - 2 chemises cartonnées et unies (avec élastiques et 3 rabats).
 - 1 ardoise + 4 feutres Velleda + chiffon
 - 2 boîtes de mouchoirs en papier
 - 1 savon liquide
 - 1 porte-vues 40 pages 21X29.7
 - 1 agenda scolaire
- **Merci de rapporter le dictionnaire acheté pour l'entrée au CE1, si votre enfant en possède un, ne pas en racheter.**

" Pour participer à la vie associative de la CSI, vous pouvez vous inscrire à votre association linguistique ou auprès d'Intersec"

